



Plainte pénale contre cie d'assurances

Par **chancel**, le **26/02/2008** à **18:05**

j'ai obtenu un prêt sous forme de rente viagère. suite à ma mise en invalidité, le dossier a été transmis au garant.

le garant m'a réclamé 2 années d'arriérés. j'ai contesté par courriers avec AR. j'ai une attestation de l'organisme de prêt et mes relevés bancaires qui justifient de mes règlements pour ces 2 années.

j'ai payé des intérêts, sur intérêts.

aujourd'hui je n'arrive pas à récupérer le trop perçu par ces organismes qui se renvoient mutuellement l'un à l'autre. au total ils me doivent plus de 110000 €. puis-je déposer une plainte pénale en me constituant "partie civile" sachant qu'il y a détournement de fonds par les directeurs de ces sociétés, qui ne sont semblent-ils pas des organismes bancaires mais des Cie d'assurances ? merci pour votre aide.

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008** à **02:31**

Une plainte pénale me paraît prématurée

Et votre affaire trop complexe pour être traitée en ligne. En effet nous aurions besoin des pièces afin de pouvoir analyser la situation. Qui a perçu quoi ? Nature des contrats ...

En conséquence je vous propose de vous diriger vers le CDAD de votre département afin de pouvoir consulter gratuitement un avocat et bénéficier de l'aide juridictionnelle si vous pouvez y prétendre. Vous trouverez ci dessous le lien pour accéder au site du CDAD de votre département^ . Vous pourrez prendre contact avec eux afin d'obtenir un rendez vous

(faire un copier/coller)

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10111>

Nous restons bien sûr à votre disposition pour de plus amples informations

Par **chancel**, le **27/02/2008 à 08:12**

DEPUIS 1996, nous essayons de récupérer l'argent que nous doit le garant. (Cie Gle de Garantie) en 1999, il a fallu verser 30680 € sinon l'appartement que nous avons apporté en garantie était vendu. nous avons payé nos échéances jusqu'en déc.1999 au garant, au 1er janvier 2000 jusqu'à avril 2004, les échéances ont été réglées à l'organisme prêteur (Fce de Rentes).

malgré la reprise de nos échéances, le garant a continué à percevoir 45 000 € sur l'hypothèque de notre pavillon et plus de 8000 € sur la vente de l'appartement (vendu par nous-mêmes). Nous avons reçu un relevé qui ne fait plus paraître les intérêts de 1994 et 1995 que le garant a perçu, ni les échéances de 2000 à 2004 soit 28000 € que la Fce de rentes a reçues. il y a une malversation entre eux. nous avons trouvé une procédure, sur le site de la Cie Gle de Garantie et aussi sur la Fce de Rentes.

notre Avocat, que nous avons payé, s'est contenté d'adresser un courrier à chacun mais pour l'instant il n'a rien fait. nous n'en pouvons plus. nous sommes retraités, nous avons tout perdu lors de l'incendie de notre pavillon et 110000€ ce n'est pas une petite somme.

dites moi comment je peux vous adresser les pièces justificatives.

noûs n'avons pas l'aide juridictionnelle mais n'avons plus d'argent. nous remboursons encore les 28000 € + 30 680 € puisqu'il nous a fallu faire des crédits pour pouvoir payer tout ça. au total plus de 183 000€ en 10 ans.

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008 à 08:35**

au vue de votre situation et pour vous redonner un peu d'espoir je veux bien tenter d'y voir plus clair vous trouverez ci-dessous mon adresse email
envoyez moi un mail et je vous ferai parvenir mon adresse postale afin que vous me fassiez parvenir les copies de toutes les pièces en votre possession